



Les séjours sportifs ANPEDA – UCPA

Été 2012

6 – 17 ans

Vacances sportives accessibles
aux enfants et jeunes sourds et malentendants



L'UCPA, aux côtés de l'ANPEDA, s'engage pour développer l'accès aux vacances sportives

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de son engagement dans le champ de la solidarité sociale et après avoir réalisé un diagnostic relatif à la thématique du handicap, l'UCPA définit actuellement un projet et un programme d'actions visant à développer l'accessibilité à la pratique sportive des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Dans ce cadre et en coordination avec la Fédération ANPEDA (Association Nationale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs), l'UCPA met en place en 2012 des stages sportifs permettant le **départ en vacances sportives d'enfants et de jeunes sourds ou malentendants**. L'objectif de ces séjours, grâce au travail de préparation et d'encadrement mené conjointement par la Fédération ANPEDA et l'UCPA, est d'offrir la possibilité à ces jeunes de partir en vacances aux côtés de jeunes valides, tout en bénéficiant d'une communication adaptée, immédiate et totale ainsi que de conditions d'accueil adaptées (organisation, encadrement, lieu d'accueil, pédagogie et matériel sportif).

Cet été, le dispositif sera mis en œuvre sur les centres UCPA de **Pralognan-la-Vanoise et La Plagne 1800**. **Ces séjours, pour avoir lieu, doivent comprendre un nombre de 6 jeunes participants minimum.**

A la suite de votre inscription, des groupes de 6 à 8 jeunes seront ainsi constitués par la Fédération ANPEDA. Chaque groupe ainsi formé pourra profiter d'une semaine de vacances sportives en pension complète à des tarifs accessibles.

Nous espérons que ce projet retiendra toute votre attention et vous invitons à vous inscrire dès à présent.

Salutations sportives,

Laurence Laval, Responsable Solidarité, UCPA



Comment s'inscrire ?

Conditions d'inscription :

- L'inscription aux séjours ANPEDA – UCPA est ouverte aux personnes adhérentes à une association locale ou départementale affiliée à la Fédération ANPEDA. Si vous n'êtes pas encore adhérent, rapprochez-vous d'une [association du réseau ANPEDA](#). Cette adhésion, entre 10 et 30 € selon l'association, vous donne droit :
 - > à la mise en accessibilité de votre séjour sportif ANPEDA - UCPA
 - > aux tarifs préférentiels proposés par [l'assurance « Prothèse auditive et Implant » ANPEDA-GMF](#),
 - > à intégrer et soutenir l'action d'un [réseau national](#) qui représente et défend les familles d'enfant sourd
 - > à bénéficier d'un accompagnement par une association de proximité dans vos démarches et vos difficultés
- Les jeunes devront pouvoir se déplacer seuls, notamment à l'intérieur du centre et dans les escaliers, et être relativement autonomes dans les actes essentiels de la vie courante.

Modalités d'inscriptions :

1. Pour réserver, **contactez la Fédération ANPEDA**, Ella Etienne au 01 43 14 00 38 ou contact@anpeda.fr
2. La Fédération ANPEDA constitue ensuite, pour chaque séjour, un groupe composé de 6 jeunes participants minimum. En cas d'un trop faible nombre d'inscrits, les séjours pourront être reportés ou annulés.
3. Chaque départ de groupe est alors soumis à la confirmation du Directeur du centre UCPA concerné.
4. Une fois la pré-réservation validée, **la Fédération ANPEDA vous enverra une confirmation d'inscription** et l'ensemble des documents administratifs. **La réservation ne sera effective qu'à compter de la réception du montant total du séjour à verser.**

Information complémentaires (accessibilité et assurance) :

- Rôle des accompagnants : recrutés par la Fédération ANPEDA, ils ont un niveau confirmé LSF et LPC et gèreront les temps de vie quotidienne des jeunes, aidés par la disponibilité de l'équipe du centre UCPA. Ils soutiendront également les animateurs et les moniteurs sportifs et participeront à l'ensemble des activités sportives.
- Le séjour comprend l'assurance Responsabilité Civile AXA. Cette dernière ne comprend pas de garantie Individuelle Accident ni Rapatriement / Annulation. Une assurance complémentaire et facultative AXA (Annulation et interruption du séjour, vol des bagages, accident corporel, assistance), peut être souscrite jusqu'à la veille du départ : informations au 01 45 87 47 62 ou www.cabinet-lafont-ucpa.com

ÉTÉ - Pralognan-la-Vanoise

Pralognan est un village savoyard de caractère d'une beauté exceptionnelle labellisé « Perle des Alpes ». A deux pas : les marmottes et les chamois du parc national de la Vanoise...

SEJOUR CROQ'VANOISE POUR LES JEUNES DE 6 À 13 ANS

La découverte tout en douceur des multiples facettes de la montagne, à pied, avec des balades sur des sentiers faciles. Observation des animaux et de la flore des montagnes, du charme de la vie d'un petit village à savourer entre copains grâce aux activités proposées par nos animateurs (tir à l'arc, parcours aventure, randonnée, piscine, roller, grands jeux et veillées).

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Encadrement** : les animations et les activités sportives sont encadrées par des animateurs et des moniteurs sportifs UCPA diplômé. Deux éducateurs avec niveau confirmé LSF et LPC accompagneront les jeunes en permanence pendant les temps d'activités sportives, d'animation et de vie collective. (Cf. rôle des accompagnants p.3)
- **Hébergement et restauration en pension complète.** L'hébergement se fait au centre de Pralognan-la-Vanoise : bâtiment de 120 places, chambres spacieuses et confortables de 4, 6 et 10 personnes. Sanitaires à l'étage.
- **Durée** : 7 jours / 6 nuits. Accueil le dimanche. Fin de séjour le samedi.
- **Dates** : du dimanche 19 au samedi 25 août 2012.
- **Tarif par personne (sans transport)** : 310 euros
Ce tarif comprend : l'hébergement, la pension complète, l'équipe d'animateurs pour la vie collective, l'encadrement sportif UCPA et le matériel sportif, les accompagnants avec niveau confirmé LSF et LPC .
- **Adresse** : Centre UCPA, chemin du Plan d'Amont, 73710 Pralognan la Vanoise



Centre UCPA de Pralognan



ÉTÉ - La Plagne 1800

En lisière du Parc national de la Vanoise, La Plagne 1800, l'une des stations composantes de La Plagne, fait partie des grandes stations de la Tarentaise. Dans un cadre unique de chalets et de forêts, nous vous offrons la possibilité de découvrir de nombreuses activités sportives grâce à nos nombreux équipements à disposition.

SEJOUR MULTISPORTS POUR LES JEUNES DE 13 À 17 ANS

Pour profiter d'un cadre agréable en pleine montagne tout en découvrant de multiples activités sportives de nature : raft, initiation VTT, initiation escalade, tir à l'arc, balades en montagne. Un cocktail qui s'adapte à tous les niveaux et qui sera complété par les animations proposées sur le centre. Certaines activités peuvent être remplacées selon vos souhaits.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Encadrement** : les animations et les activités sportives sont encadrées par des animateurs et des moniteurs sportifs UCPA diplômé. Deux éducateurs avec niveau confirmé LSF et LPC accompagneront les jeunes en permanence pendant les temps d'activités sportives, d'animation et de vie collective. (Cf. rôle des accompagnants p.3)
- **Hébergement et restauration en pension complète**. L'hébergement se fait au centre de La Plagne 1800 : bâtiment de 330 places (3 chalets de 110 places), chambres-cabines de 4 personnes, sanitaires à l'étage. Salle à manger avec terrasse plein sud.
- **Durée** : 7 jours / 6 nuits. Accueil le dimanche. Fin de séjour le samedi.
- **Dates** : du dimanche 19 au samedi 25 août 2012.
- **Tarif par personne (sans transport)** : 430 euros
Ce tarif comprend : l'hébergement, la pension complète, l'équipe d'animateurs pour la vie collective, l'encadrement sportif UCPA et le matériel sportif, les accompagnants avec niveau confirmé LSF et LPC .
- **Adresse** : Centre UCPA, BP 59, Plagne 1800, La Plagne, 73214 Macôt La Plagne Cedex



Centre UCPA de La Plagne 1800



ÉTÉ - Option transport

Aller/retour pour le centre de Pralognan-la-Vanoise ou La Plagne 1800. Encadrement UCPA pendant les trajets.

ÉTÉ

| Tarifs par personne en euros | Août |
|--|------|
| Date du début de séjour | 19 |
| Car au départ de | |
| Paris | 155 |
| Chambéry, Grenoble | 60 |
| Lyon, Saint-Etienne, Valence | 105 |
| Aix en Provence, Avignon, Clermont-Ferrand, Dijon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Strasbourg | 140 |
| Le Mans, Luxembourg, Metz, Orléans, Toulouse, Tours | 150 |
| Angers, Bordeaux, Bruxelles, Brest, Caen, Lille, Nantes, Rennes, Rouen | 165 |
| Lorient | 180 |